



Published on *Douanes sénégalaises* (<http://www.douanes.sn>)

[Accueil](#) > Demander une attestation de non importation

DEMANDER UNE ATTESTATION DE NON IMPORTATION

C'est une pièce demandée dans le cadre d'une demande de remise pour paiement d'impôts pour les titulaires d'une carte d'import-export. Son objectif est de justifier de l'absence d'importation durant la période d'imposition.

Qui peut initier la démarche ?

Toute personne titulaire d'un numéro de compte contribuable ou d'un numéro d'identification nationale des entreprises et associations (NINEA) qui en fait la demande.

Quels sont les documents à fournir ?

Une demande avec référence du compte contribuable ou du NINEA, accompagnée d'une copie du rôle d'imposition, adressée au directeur général des Douanes, à déposer à la direction des Systèmes informatiques douaniers (DSID).

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Une attestation de non importation.

Quel est le coût ?

Gratuit.

Quel est le délai de délivrance ?

Un jour.

Que faire en cas de perte ou de vol ?

Renouveler la procédure.

Où s'adresser ?

Direction des Systèmes informatiques douaniers (bureau de la statistique).

Pour en savoir plus...

Direction générale des Douanes

Adresse : Bloc des Madeleines, Avenue Peytavin x Boulevard de la République

Tél : 33 839 00 00 Email: spdgd@douanes.sn
